

L'année 2026 en procédure civile

Les réformes et jurisprudences essentielles

Décret « Magicobus 3 » du 27 juillet 2026, réformes de l'injonction de payer et de la contribution pour l'aide juridique, et jurisprudences marquantes pour les praticiens.

DATE

13 novembre 2026

Vendredi

HORAIRES

9h30 – 13h00

3 heures

LIEU

Grand Hôtel La Cloche

14 place Darcy, 21000 Dijon

TARIF

150 € HT

Objet de la formation

La formation fait un point d'ensemble sur les évolutions réglementaires et jurisprudentielles de la procédure civile au cours de l'année 2026 : les nouvelles règles issues du décret « Magicobus 3 » du 27 juillet 2026, les autres décrets de l'année, et les jurisprudences marquantes pour les praticiens.

Objectifs

- ✓ Décrypter les grandes évolutions réglementaires pour les intégrer dans sa pratique professionnelle.
- ✓ Identifier les points de vigilance nés des jurisprudences les plus récentes afin de sécuriser au mieux l'intervention du professionnel.

FORMATION ANIMÉE PAR



Nicolas Gerbay

Maître de conférences HDR
Université Bourgogne Europe

Diplômé avoué à la Cour
Directeur de formation à l'ENM

Déroulé de la matinée

3 h de formation



01 Les actualités réglementaires de 2026

Le décret « Magicobus 3 » du 27 juillet 2026

Décret n° 2026-683 du 27 juillet 2026 (JO 29 juill. 2026), entré en vigueur pour l'essentiel le 1^{er} octobre 2026

- ◆ La nouvelle procédure PARDI
- ◆ L'ordonnance sur requête *in futurum* de l'article 145 CPC
- ◆ La radiation faute d'exécution de l'article 524 CPC
- ◆ Les contentieux spéciaux (prud'hommes, expropriation, nationalité...)
- ◆ Les retouches concernant la justice amiable
- ◆ Les convocations par le greffe

L'injonction de payer

Décret n° 2026-96 du 16 février 2026

La contribution pour l'aide juridique

Décret n° 2026-250 du 7 avril 2026

02 Les actualités jurisprudentielles de 2026

- A La procédure orale
- B Les incidents d'instance : la péremption d'instance et le désistement
- C Le formalisme de la déclaration d'appel
- D Le formalisme des conclusions d'appel
- E L'unicité de l'appel et la concentration des prétentions

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT

Le PowerPoint est adressé au format PDF à chaque participant à l'issue de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Temps d'échange en fin de séance ; demandes d'éclaircissement sur le contenu de la formation transmises à l'intervenant par l'organisateur (hors consultation sur des dossiers particuliers).

VALIDATION

Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU

Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION

M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr